

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Vers un Traité international sur la pollution par les plastiques : enjeux, options, positions de négociations

Déclaration du groupe Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Au moment de parler de la pollution plastique, il faut se le dire, la première des pensées qui nous traverse est le recyclage.

Et pourtant. Le plastique ne se recycle pas. Sortons de cette vision où nous voyons quelque chose de vertueux ou de circulaire. Il se décycle, éventuellement, mais une part finit toujours par se désagréger en particule fine dans notre atmosphère. Les microplastiques contaminent l'air, les aliments et l'eau nécessaires à la survie de l'ensemble des espèces.

À l'heure où la 6e extinction de masse est bel et bien amorcée et où nos océans se composent de 75 à 199 millions de tonnes de plastiques, soit l'équivalent de 250 000 à 663 000 avions A380, et d'environ 24 000 milliards de particules fines qui flottent à la surface, nous devons agir. Et ce, d'autant plus que nous savons que la quantité de plastique présente dans les océans devrait tripler d'ici 2040. La poubelle jaune de tri ne suffira pas face à la folie de la production de plastique. Nous ne manquons pas de solution. Désormais, il faut les appliquer, car il n'est pas question d'agir avec la même inconsidération pour notre génération et les générations futures que ce qui a été fait auparavant.

L'ensemble des acteurs ont une responsabilité, et nous souhaitons saluer cela dans cet avis : personne ne doit échapper à ses obligations, et ce tout au long du cycle de vie du plastique. Les entreprises à tous les niveaux doivent prendre les devant et ne plus attendre que les citoyens ne réclament un changement. En ce sens, nous rejoignons la préconisation n°2, soutenant un objectif international d'élimination de la pollution plastique dans tous les milieux d'ici 2040.

Nous n'avons pas d'autre choix que d'arrêter cette production et cette culture du plastique, de repenser l'ensemble de nos usages (préconisation 5) et de reconnaître l'empreinte plastique dans son entièreté (préconisation 3).

Pour cela, il faut évidemment accompagner et soutenir la recherche et l'innovation (préconisation 5), tout en mettant en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation auprès de l'ensemble de la société (préconisation 17).

Cet avis est un premier pas. Une étape utile et nécessaire de par notre représentation de la société civile, des consommateurs, des entreprises. Nous attendons beaucoup de ce traité international qui sera une preuve soit de notre action, soit de notre inconsidération auprès des générations futures, et attendons une réelle prise en compte de notre avis dans le positionnement de la France et de l'Union Européenne lors des négociations.

